



Ensemble de Saxophones des Hauts de France

www.eshf.fr

REGLEMENT INTERIEUR

- Les stagiaires s'engagent à respecter les lieux qui sont mis à leur disposition. Toute dégradation est facturée soit, à eux-mêmes soit, à leurs représentants légaux et peut entraîner une exclusion immédiate.
- Les stagiaires s'engagent à respecter les règles de vie en collectivité. Il est formellement interdit de fumer et d'introduire de l'alcool ainsi que tout produit illicite dans l'enceinte des locaux.
- Les stagiaires qui, pour quelque motif que ce soit, n'assistent pas aux cours, ne peuvent prétendre à aucun remboursement. Tout stage commencé est dû. Frais de dossier de 50€ non remboursable.
- Les organisateurs du stage déclinent toute responsabilité, en cas de vols ou de détérioration d'instruments, ou d'objets personnels pour lesquels, il est conseillé aux stagiaires de contracter une assurance.
- Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le stage en cas d'évènements indépendants de leur volonté, Covid ou d'insuffisance de participants. Les sommes perçues sont alors restituées à l'exclusion de toute autre indemnisation.
- Des concerts sont organisés durant le stage ; chaque stagiaire s'engage à renoncer à ses droits d'interprète et à son droit à l'image durant le stage auquel il participe.
- L'exclusion immédiate du stage sans remboursement peut être prononcée par les organisateurs pour tout manquement grave au présent règlement.
- **PRÉCAUTIONS SANITAIRES COVID19 :**
Le passe vaccinal sera exigé dans les lieux où le passe sanitaire était nécessaire pour les personnes de seize ans ou plus. Le passe sanitaire continue à s'appliquer pour les enfants âgés de 12 ans à moins de 16 ans dans les mêmes conditions que celles qui s'appliquaient jusqu'ici.
Au cours de stages, nous prendrons les précautions nécessaires face à la Covid 19. Bien entendu, il en va de la responsabilité de tous.
Chaque stagiaire arrivera avec un masque et de son flacon de gel hydroalcoolique personnel.

La team eshf